



LE NEUILLANTAIS

Commune de Neuilly-sous-Clermont

N°2-Décembre 2020

Sommaire

Vœux du Maire	pages 1 et 2	Le C.C.A.S. (Comité Communal d'Actions Sociales)	page 10
Parlons Budget	pages 3 et 4	Associations Communales	page 11
Rentrée scolaire, Spectacle	page 5	Actions Municipales et sociales	page 12
Le Père Noël, Tableaux Numériques	page 6	Appelons au bon endroit	page 13
Saint-Fiacre, Journées Européennes	page 7	Ce qui fâche	pages 14 et 15
Commémorations, Urbanisme	page 8	Séjour ski	page 16
Travaux	page 9		

Chères Neuillantaises, chers Neuillantais,

L'année 2020 a été riche en émotions. Tout d'abord, le virus de la Covid 19 a modifié notre façon de vivre et nos projets à plus ou moins courte échéance. Il a bouleversé nos vies et notre rapport aux autres, mais n'oublions pas que grâce à la recherche médicale, une solution devrait bientôt nous permettre de voir enfin l'horizon s'éclaircir pour la nouvelle. Année.

2020 a également été une année particulière pour mon équipe et moi-même, puisque vous nous avez élus à la tête de la municipalité, je vous en remercie encore. 2020 a aussi vu un grand nombre de travaux être réalisés, comme vous le verrez un peu plus loin.



Je tiens à remercier un grand nombre de personnes pour leur aide et leur soutien :

* Notre personnel communal :

Les services techniques pour l'entretien de notre commune,

Le personnel de service pour son travail dans les écoles et l'entretien des bâtiments et je sais compter sur leur polyvalence...

L'ensemble des acteurs du centre de loisirs pour leurs actions auprès de nos enfants, surtout dans le contexte difficile des normes sanitaires toujours plus drastiques,

Le personnel du secrétariat pour son travail d'une efficacité remarquable et toujours dans un souci permanent d'aider nos concitoyens,

* **Le département** pour les subventions accordées à notre commune. **Mme Anne FUMERY** et **M. Olivier PACCAUD** pour l'aide et l'écoute qu'ils accordent à chacune de nos demandes.

* **Mes adjoints** pour leur investissement de chaque instant, sans faille, à mes côtés. Ils sont toujours présents et d'une grande aide.

A Philippe LEJEUNE pour son travail sur l'information, la culture et la communication qui est tout à fait remarquable et pertinent.

A Céline VITEL pour son important travail au sein de nos écoles et du centre de loisirs. Nouvellement élue, elle apporte son regard professionnel et son savoir-faire.

A Jean-Pierre OCULY pour son travail et sa rigueur au niveau du budget communal, il apporte sa plus-value d'ancien adjoint.

A Murielle RAVIART pour son travail, son investissement et sa joie de vivre. Elle s'investit énormément auprès de notre personnel, des associations et joue un rôle important dans le caractère social de la commune pour aider les plus fragiles.

Et enfin à **Mathieu BARBERY** mon 1^{er} adjoint qui a pris à cœur la pleine mesure de son poste. C'est toujours avec rigueur, sérieux et investissement qu'il se met au service de la collectivité dans le domaine de l'urbanisme, des travaux et des affaires générales.

Je remercie également :

* **Mes conseillers municipaux** pour leur présence, leur disponibilité et leurs actions. Je sais pouvoir compter sur eux.

* **Les membres du CCAS** pour leur investissement et leur dévouement aux missions qui leur sont confiées.

* **Les associations** de notre commune qui doivent faire face à une crise sanitaire sans précédent. J'espère sincèrement que l'année 2021 leur permettra de voir leurs adhérents reprendre le cours de leurs activités et manifestations, afin d'y voir revenir nos habitants.

Pour cette nouvelle année 2021, l'équipe municipale proposera différentes actions et travaux :

L'aménagement et la sécurisation du carrefour du château d'eau à Auwillers.

La pose de nouvelles caméras à chaque entrée et sortie de la commune.

Le changement de la chaudière à l'école de l'Orme.

(Je précise que ces dossiers font actuellement l'objet de demandes de subventions)

Pour cette nouvelle année et pour que la vie sur notre commune demeure agréable à vivre, j'ai également besoin de votre investissement.

Je demande à chacune et chacun d'entre vous de faire un effort en ce qui concerne notre cadre de vie.

Trop de déchets sur la voie publique, de déjections canines sur les trottoirs.

Trop souvent les horaires concernant le bruit ne sont pas respectés.

Trop de stationnements gênants et dangereux.

Trop de vitesse excessive dans nos rues.

Je souhaite vraiment faire prendre conscience à chacun, que toutes ces nuisances sont intolérables. S'il faut en passer par la répression, des amendes seront dressées. Nous y travaillons !

J'espère une prise de conscience de tout le monde !

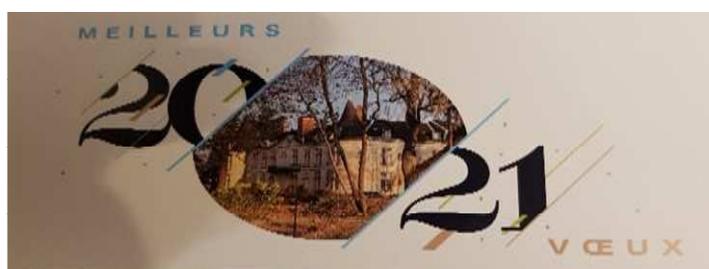
Enfin je vous informe que cette année, le budget communal devra être contrôlé. En effet, la crise sanitaire que nous traversons a eu un impact important sur les dépenses et malheureusement, nous n'avons eu que trop peu de recettes.

Je vous souhaite mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette année 2021. Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et sachons tous garder une attitude positive...

Bien à vous.

M. Le Maire.

Christophe CHEMIN.



Parlons Budget

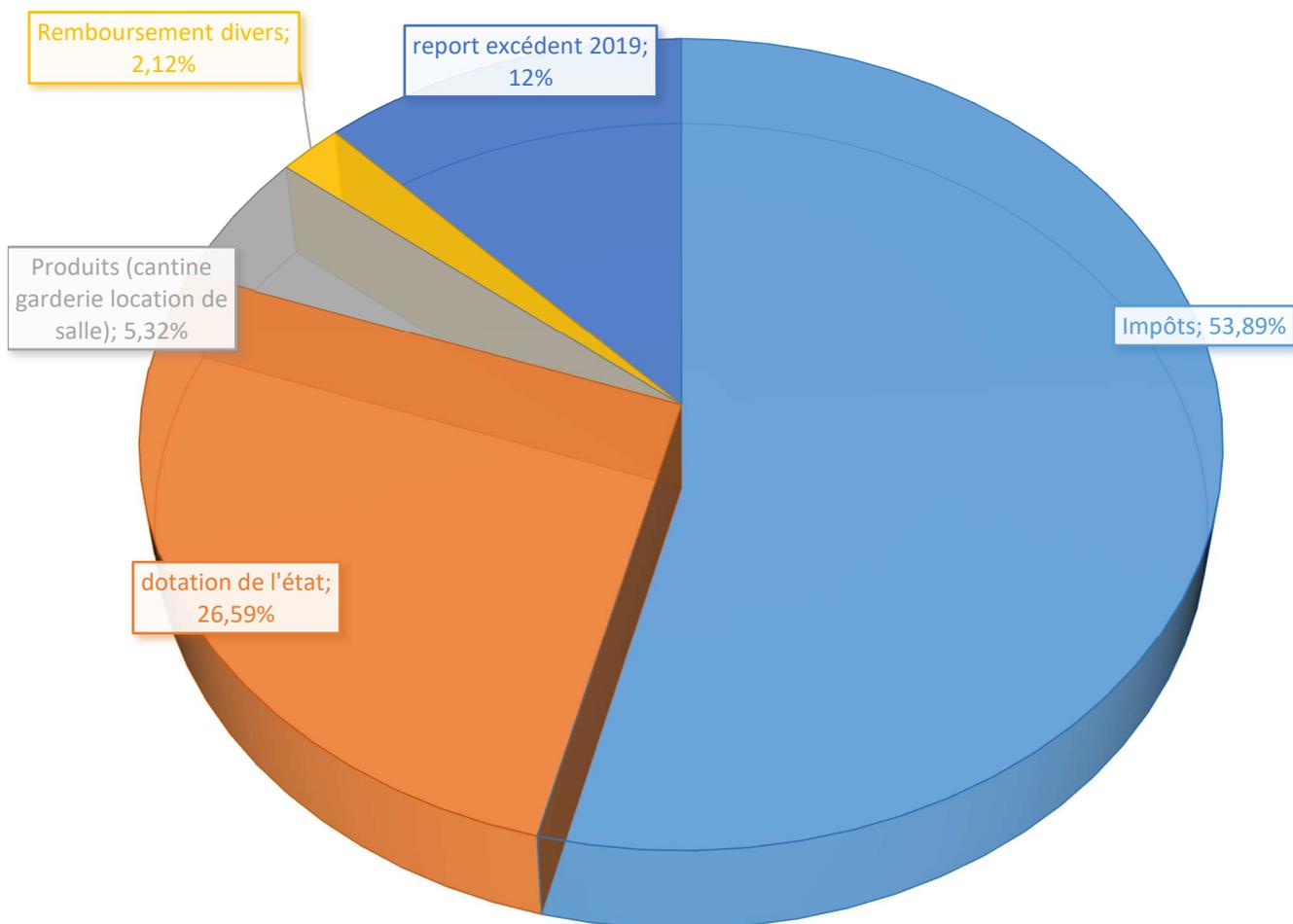
Je vous présente ici, de façon simplifiée, le budget de fonctionnement de notre commune. Il s'élève à la somme de 1.415.043,00 € pour l'année 2020 écoulée. Le budget se doit d'être équilibré en recettes et en dépenses, il est donc primordial que nous retrouvions la même somme pour ces deux comptes.

Afin d'améliorer la visibilité des graphiques, les postes sont exprimés en pourcentage.

Les recettes se composent de la façon suivante :

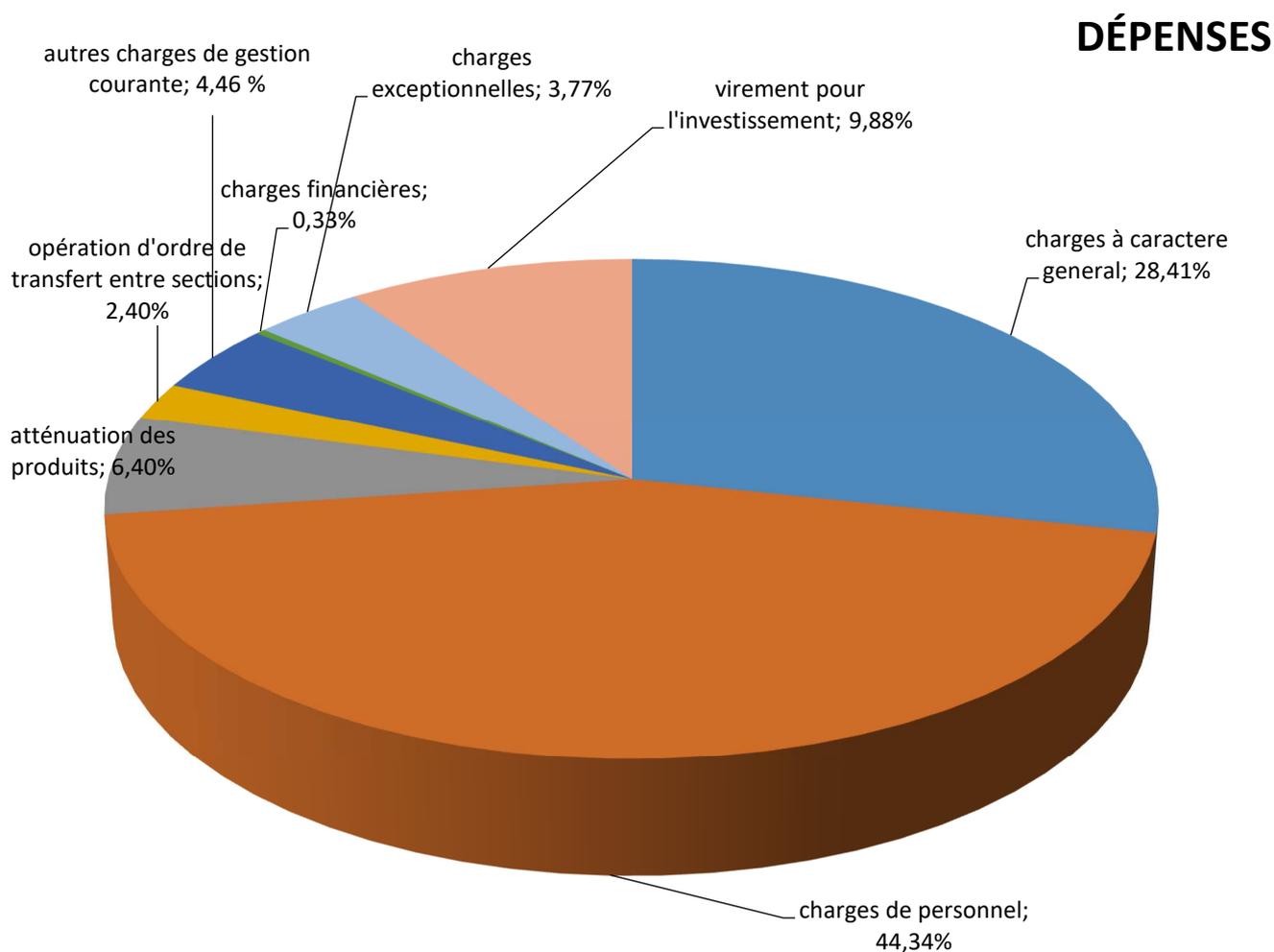
1. Les impôts.
2. Les produits (cantine-garderie-location de salle).
3. Les remboursements divers.
4. De l'excédent 2019.
5. Dotation de l'état.

RECETTES



Les dépenses se composent de cette façon :

1. Les charges à caractère général : prestation de service, énergie, maintenance, fournitures diverses.
2. Les charges de personnel.
3. Les atténuations de produits : reversement taxe professionnelle, dégrèvement jeune agriculteur.
4. L'opération d'ordre de transfert entre sections : amortissement dépenses enfouissement des réseaux.
5. Les autres charges de gestion courante : indemnités des élus, subventions CCAS et associations, autres charges.
6. Les charges financières : intérêts d'emprunt.
7. Les charges exceptionnelles.
8. Le virement pour l'investissement.



Jean-Pierre OCULY, Maire adjoint délégué aux Finances.

Rentrée scolaire



Depuis le 1^{er} septembre 2020, 198 enfants ont repris le chemin de nos écoles. Ils sont répartis de façon suivante :

65 élèves en trois classes de maternelles à l'école de l'Orme.

80 élèves en trois classes élémentaires (CP-CE1 et CE2) à l'école Chaplin.

53 élèves en deux classes élémentaires (CM1 et CM2) à l'école de l'Orme.

Comme vous le savez, nos enfants connaissent depuis le mois de mai 2020, des conditions d'accueil scolaire particulières suite à la crise sanitaire que nous traversons tous. Les mesures sont contraignantes et chaque jour les enfants doivent les respecter scrupuleusement, aidés et accompagnés par les enseignants. Nous félicitons les enfants qui démontrent une grande capacité d'adaptation et qui, quotidiennement doivent, se laver les mains très régulièrement, se tenir à distance de leurs camarades et porter un masque. Les enseignants s'adaptent et respectent eux-mêmes toutes ces obligations, malgré cela ils maintiennent une qualité d'enseignement que nous saluons et nous les félicitons.

Céline VITEL, Maire adjointe déléguée aux Affaires Scolaires.

Spectacle enfant Cornebidouille

Le 14 septembre, dans le cadre du partenariat culturel avec le C.A.L, la municipalité a pu accueillir et offrir 8 places pour ce spectacle théâtral. Deux représentations, l'une en famille et l'autre sur un temps scolaire, dans l'observation des mesures sanitaires strictes. La joie et la bonne humeur étaient au rendez-vous.



Spectacle de Noël

Au vu du contexte sanitaire, malheureusement la municipalité a été contrainte d'annuler le spectacle de Noël initialement programmé. Il a donc été remplacé par une distribution de petits cadeaux et de chocolats au sein des écoles le vendredi 18 décembre après-midi.

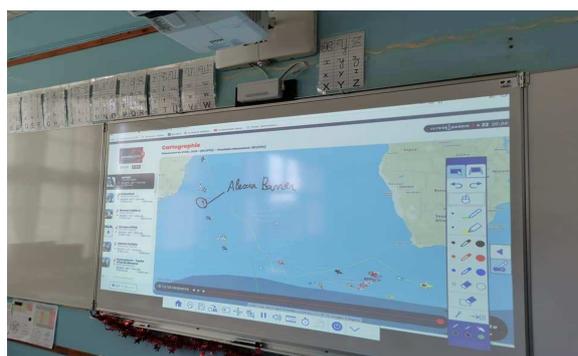
Promenade du Père Noël

Le 06 décembre dernier, avec joie et bonheur, les enfants de la commune ont pu rencontrer le fameux et joyeux Père Noël que rien n'arrête. A bord de son curieux véhicule, il a distribué ses friandises tout au long de son parcours allant du hameau de Lierval à Neuilly sous Clermont en passant par le hameau d'Auwillers pour n'oublier personne !! **Cet évènement n'aurait pu exister sans l'équipe de l'association Tribal-Bikers** qui, cette année a réalisé la fabrication du traineau et sécurisé les parcours avec notre appui. L'équipe municipale tient à remercier, à nouveau, Alain d'ARANJO et ses Bikers pour cette journée magique qui a ravi petits et grands, apportant beaucoup de joie.



Equipements numériques scolaires

L'équipe municipale est fière d'avoir achevé l'équipement de toutes les classes élémentaires en tableaux interactifs. Les élèves et les enseignants bénéficient désormais d'un équipement de pointe, qui révolutionne les méthodes d'apprentissage.



Hommage National rendu à Mr Samuel PATY

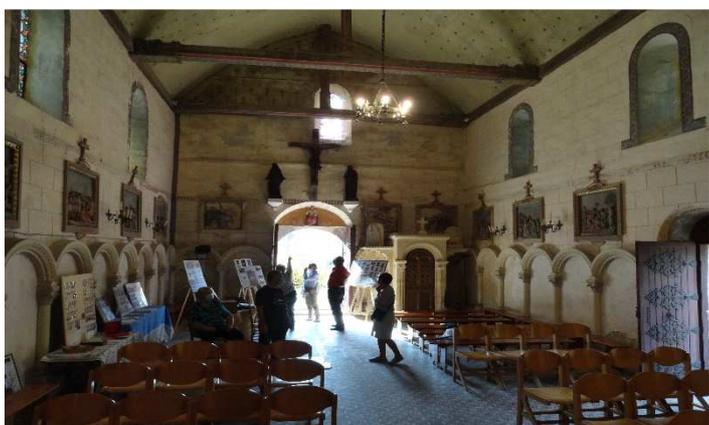
Le lundi 2 novembre 2020, jour de la rentrée scolaire suite aux vacances de la Toussaint, a été rendu dans nos écoles, un hommage au professeur d'histoire/géographie Samuel PATY, il enseignait au collège de Conflans Sainte-Honorine. Il a été observé une minute de silence à 11h00 précise suivie, pour certaines classes, d'une lecture de « la lettre de Jean JAURÈS aux instituteurs ».

Fête de la Saint-Fiacre

Comme à l'accoutumée, les 04 et 05 septembre derniers, les aînés de la commune ont pu recevoir une brioche et une bouteille de cidre offertes par la municipalité. Pour certains, les difficultés de déplacement quotidien, sont souvent un frein à l'échange avec autrui. La distribution au domicile de chacun est l'occasion d'une rencontre conviviale, mais aussi d'être à l'écoute de leurs besoins quotidiens et essayer d'apporter des solutions à leurs demandes parfois plus personnelles.

Journées Européennes du Patrimoine

Les 37^{èmes} Journées Européennes du Patrimoine ont eu lieu les 19 et 20 septembre 2020. Comme chaque année, les monuments de notre commune ont accueilli gratuitement un public toujours aussi curieux et venant parfois de loin.



Les premières Journées du Patrimoine ont été inaugurées en 1984 à l'initiative du ministre de la culture Français Jack LANG sous l'appellation « Journées portes ouvertes dans les monuments historiques ». A la suite d'un franc succès, le ministre propose cette idée en conférence du Conseil de l'Europe à ses homologues responsables du patrimoine architectural. Plusieurs autres pays organisent rapidement des journées similaires chez eux, et c'est en 1991 qu'il est institué officiellement les Journées Européennes du Patrimoine qui regroupent à l'heure actuelle, cinquante états européens.



Commémoration du 11 novembre



En présence de Mme Anne FUMERY, Conseillère Départementale, l'équipe municipale a commémoré le 102^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918 et un hommage a été rendu à tous les soldats qui ont combattu pour notre Patrie, pour la France. Plusieurs gerbes ont été déposées aux deux monuments aux morts en leur honneur suivi d'une minute de silence.



Commémoration du 5 décembre

Le 5 décembre 2020, une cérémonie en hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, a eu lieu avec dépôt de gerbe par l'équipe municipale.



Urbanisme

Pour rappel, toute modification de l'aspect extérieur d'une construction existante (ravalement de façade, réfection de toiture par un autre modèle de tuile, changement de couleur des volets...) ou d'une clôture, doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie.

Toute création de surface de plancher de 5m² et plus (pas de seuil en zone classée monument historique) doit faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire, selon les cas. Cela concerne tous types de constructions : garage, habitation, abri de jardin...

Toute démolition doit également faire l'objet d'un permis de démolir.

Dès qu'un dossier d'urbanisme est déposé, celui-ci est soumis à un premier contrôle en mairie, puis est ensuite instruit par le service dédié de la Communauté de Communes, qui en a la compétence. L'instruction dure 1 à 3 mois selon les cas.

Mathieu Barbery, Maire adjoint délégué aux Travaux et à l'Urbanisme.

Travaux

Revisitons ensemble les travaux effectués au cours de l'année 2020 :

L'année avait bien débutée avec le démarrage du chantier de création de l'assainissement collectif, engagé par la Communauté de Communes du Pays du Clermontois qui en a la compétence dans ce domaine. Ces travaux concernent une partie de Neuilly-sous-Clermont et la commune de Cambronne-les-Clermont, pour un total de 8 millions d'€.

Dès janvier, les équipes des entreprises Colas et Eiffage s'affairaient à la pose des canalisations sur les rues de l'Eglise, Coutances, Saint-Suraine, Niclette, Titencourt, Pierre Jacques et rue Neuve.

C'était sans compter sur la crise sanitaire, qui a imposé l'arrêt et retardé de deux mois l'avancement des travaux.

Ceux-ci sont désormais terminés et les riverains peuvent profiter d'une chaussée remise à neuf.

L'équipe municipale a en effet décidé de procéder à la réfection complète des chaussées, pour un coût avoisinant les 100.000 € pour la commune, minoré par l'obtention d'une subvention du département de l'Oise, que nous remercions. La mise en service de ce nouveau réseau d'assainissement ne pourra se faire qu'une fois la livraison de la construction de la nouvelle station d'épuration de Breuil le Vert (budget de 16 millions d'€).

L'autre gros chantier de l'année 2020 aura été le commencement de la rénovation complète de l'ancien presbytère. En effet, depuis plusieurs années de nombreuses études de projets ont été abordées, le Conseil Municipal, dans une grande majorité, a retenu la création de 4 logements locatifs. Actuellement, les travaux sont eux aussi, suspendus à la réalisation de la station d'épuration nouvelle. En 2021 ces travaux intérieurs se poursuivront et la façade sera totalement rénovée. Le montant global de cette rénovation se montera à 800.000 €. Nous remercions le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention de 225 000 €.

Nous avons également fait refaire une partie de la signalisation routière horizontale pour un montant de 7.000 €.

Par ailleurs, pour un investissement de 8.000 €, dans les classes de CP et de CE2, nous avons procédé à l'installation de deux tableaux interactifs reliés à des ordinateurs de pointe. Désormais, toutes les classes des écoles élémentaires bénéficient de cet équipement de pointe et le personnel enseignant, ainsi que les élèves, en sont ravis.

Mathieu Barbery, Maire adjoint délégué aux travaux et à l'Urbanisme.



Le CCAS (Comité Communal d'Actions Sociales)

Il s'agit d'un comité communal qui intervient dans le domaine d'aides sociales dans ses actions et activités. Sa compétence s'exerce de façon indépendante pour certaines grandes villes (Mouy-Clermont...) dont dépendent directement certaines Mairies.

Composition d'un C.C.A.S. : Quel que soit sa dimension, le Maire en est Président de droit. Il est ensuite composé d'élus et d'administrés ayant une connaissance dans le domaine de l'action sociale, nommés par le Maire.

Le C.C.A.S de NEUILLY SOUS CLERMONT se compose comme suit :

Président : Christophe CHEMIN

Élus : Murielle RAVIART, Céline VITEL, Anne FRÉRET, Aline HUTIN, Mélanie BOULANGER, Gaëtan DEBAËR

Administrés nommés: Claudine LEJEUNE, Martine ALVOËT, Virginie QUÉTU, Édith ICCA, Brigitte RÉMY, Frédéric DIAZ.



Les Missions du C.C.A.S. : Il apporte assistance et soutien aux personnes dites « vulnérables », aux familles en difficulté, aux personnes âgées et aux jeunes.

Nos missions et actions à NEUILLY-SOUS-CLERMONT :

***Aide alimentaire sous forme de bons. Inscription et accompagnement vers les associations d'aide alimentaire telles que : Les Restos du Cœur, La croix Rouge, Le Secours Catholique...

***Aide Financière d'urgence.

***Aide à la constitution des dossiers administratifs : Demandes de prise en charge diverses telles que : MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), Tutelles...

***Allocation Jeunes Étudiants (contre travaux d'intérêts généraux) : pour achats de matériels scolaires, inscriptions en Faculté...

***Allocation Personnes Agées : Assistance aux soins, aux tâches ménagères, au jardinage...

***Allocation R.S.A. et de Solidarité : Pour les personnes bénéficiant de ces aides contre des heures d'intérêts généraux.

***Allocation d'aide au Permis de Conduire. : Pour les personnes de 20 à 30 ans contre des travaux d'intérêts généraux.

***Accompagnements spécifiques aux personnes dites « vulnérables » assurés par les membres référents du CCAS (47 protégés) lors des Plans Grands Froids et Plans Canicule. Plus récemment lors des confinements liés aux mesures sanitaires de la Covid19.

***Permanences Sociales. : Un jeudi par mois au rez-de-chaussée de la Mairie.

***Festivités spécifiques aux personnes de 67 ans et plus :

La Galette des Rois : fêtée lors d'un après-midi musical et convivial, de dégustation de galettes, tartes aux pommes et autres papillotes.

La Saint-Fiacre : avec distribution à domicile, d'une brioche et d'une bouteille de cidre doux.

Le Colis de Noël : avec organisation d'un après-midi festif qui conclue joyeusement la fin d'année.

Murielle RAVIART, Maire adjointe déléguée aux affaires sociales.

Les Associations Communales



Notre commune compte 18 associations proposant des activités ludiques, sportives et artistiques. Le 7 Septembre 2020 a eu lieu la réunion annuelle des associations au sein de la salle polyvalente afin de respecter les règles sanitaires imposées.

Cette rencontre a pu réunir tous les responsables (présidents ou représentants) afin d'harmoniser et répartir au mieux l'utilisation des locaux communaux en fonction des besoins de chaque association. Mais aussi, de mettre en commun les idées ou autres propositions de manifestations associatives communales.

Tout au long de cette année 2020, en raison des obligations et des mesures sanitaires, afin de limiter la propagation du virus de la Covid19, la plupart des manifestations associatives n'ont pu être organisées et nous le regrettons tous. De même, les activités associatives ont été plus que réduites voire suspendues, pratiquement des deux tiers de l'année. Restons positif en espérant la reprise lors de la nouvelle année qui s'annonce.

Murielle RAVIART, Maire adjointe déléguée aux Associations.



Annulations des manifestations communales

Compte tenu des restrictions sanitaires mises en place pour le bien de tous, nombreuses ont été les annulations d'actions culturelles et associatives. Les festivités du 14 juillet, la Saint-Christophe, les Contes d'Automne, le Beaujolais Nouveau, le marché de Noël, le Téléthon, le Noël des aînés, le spectacle de Noël pour les enfants, les Vœux du Maire. Nous espérons tous les retrouver l'année prochaine.

Philippe LEJEUNE, Maire adjoint délégué à l'Information.

Actions Municipales et Sociales pendant les Confinements

Lors du premier confinement, les membres du C.C.A.S. ont répondu présents.

En Mairie, il ne restait alors que peu de personnes, Christophe CHEMIN 1^{er} adjoint, Anne PINEL secrétaire, David PERAUD responsable des services techniques, Rachid KAOUACHI directeur de l'A.L.S.H., Sylvie-Magalie-Isabelle toutes trois agents d'entretien et moi-même 2^{ème} adjointe.

Cette équipe soudée « Mairie/C.C.A.S. » a fait un travail de relai, de soutien auprès des personnes dites « vulnérables » et à la demande des personnes en difficulté. La mairie a fonctionné tous les jours, parfois même le week-end pour certaines urgences.

***Une école (école Chaplin) et l'ALSH ont été ouverts afin d'accueillir les enfants de tous les parents mobilisés sur leur lieu de travail. Les institutrices et les membres du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté), toutes volontaires, aidées de Rachid, Magalie, Isabelle et Sylvie, ont su gérer au mieux cette situation particulière et difficile.

***Distribution d'Attestations de déplacement dérogatoire aux personnes ne pouvant pas se déplacer.

***Confection et distribution de masques artisanaux en tissu pour les personnes dites « vulnérables », les personnes de 67 ans et plus, ainsi que leur conjoint respectif. La confection de 250 masques étant réalisée par les membres du C.C.A.S. « tutorés » par Brigitte RÉMY.

***Portage de courses et de médicaments aux personnes le nécessitant, assuré par les membres du C.C.A.S.

***Contacts téléphoniques réguliers ou présentation devant le domicile des personnes dites « vulnérables », des membres de certaines associations (Le Carrefour de l'Amitié – l'Atelier).

***Contacts fréquents avec les médecins, les soignants et le personnel d'aide à domicile.

***Liens permanents avec les services des tutelles et de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

***Liens téléphoniques avec les familles de certains administrés. Les familles résidant dans d'autres communes contactaient la Mairie afin d'obtenir des nouvelles des leurs, mais surtout pour la mise en place d'aides à la personne.

Le second confinement a été plus serein avec une équipe municipale au complet qui a pu gérer les difficultés et les absences de certains agents communaux. L'attention auprès des Aînés et autres personnes dites « vulnérables » est, bien entendu, toujours assurée par les membres du C.C.A.S. et de l'équipe municipale.

Murielle RAVIART, Maire adjointe déléguée aux Affaires Sociales.

Colis de Noël aux Aînés



La traditionnelle rencontre conviviale et annuelle avec nos aînés autour d'un café et d'une collation, n'a pas pu avoir lieu pour les raisons que chacun sait. Ce moment si particulier et chaleureux, important pour beaucoup, a donc été modifié par une distribution, en porte à porte, par les membres du conseil municipal et du C.C.A.S., du colis de Noël. Leur accueil enthousiaste et joyeux nous conforte dans l'importance d'un maintien de ces échanges. Nous leur souhaitons, malgré ces moments difficiles, de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

FRELONS ASIATIQUES

Il ne faut en aucun cas s'approcher, à moins de 10 mètres, d'un nid de frelons qui considèrent cette approche comme une agression.

Deux possibilités :

LES POMPIERS (S.D.I.S 60-Service Départemental d'Incendie et de Secours), lorsqu'il s'agit d'un danger immédiat pour la population et lorsque celle-ci ne peut d'elle-même, fuir ou comprendre le danger (enfants, personnes invalides ou âgées, personnes allergiques). Lorsque le danger est localisé dans un bâtiment ou infrastructure publique (municipale, territoriale, nationale ou de l'état) ou perturbe les activités telles que IME-Institut Médico-Educatif, EHPAD-Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées...

SOCIÉTÉS PRIVÉES Lorsque la situation apparaît non urgente et que l'intervention doit être effectuée sur un terrain isolé, éloigné de toute habitation ou d'un bâtiment public. Retrouvez l'intégralité des sociétés par le biais de ce lien <https://www.pagesjaunes.fr/recherche/departement/oise-60/frelon>.

Ne nous trompons pas, appelons au bon endroit !

CE QUE FAIT LA MAIRIE DE NEUILLY-SOUS-CLERMONT

- État civil : Mariages, Pacs, Reconnaissances, Naissances et Décès.
- Protection de l'ordre public local.
- Mise en œuvre de l'action sociale (C.C.A.S.).
- Gestion de la restauration scolaire.
- Gestion du périscolaire (A.L.S.H.).
- Entretien des écoles.
- Maintenance des bâtiments communaux.
- Entretien de la voirie et des espaces publics.
- Élaboration des documents d'Urbanisme.
- Subventions aux associations communales.
- Bibliothèque communale (aide de bénévoles).
- Organisation des élections.
- Recensement de la population, Recensement militaire.
- Attestation d'accueil pour les étrangers.



03 44 73 00 43

56, rue d'Auvillers

60290 Neully s/s Clermont

CE QUE FAIT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- La voirie d'intérêt communautaire.
- Le très haut débit géré par le S.M.O.T.H.D.
- Le transport.
- La petite enfance.
- Le portage des repas à domicile.
- L'accueil des gens du voyage.
- La distribution d'eau potable déléguée à SUEZ.
- L'assainissement collectif et non-collectif.
- La collecte, le traitement et la valorisation des déchets.
- La sécurité, les secours et la lutte contre les incendies.
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.
- Le développement économique, la politique locale du commerce et la promotion du tourisme.
- L'animation et la gestion des équipements culturels, sportifs et de loisirs communautaires.



03 44 50 85 00

9, rue Henri Breuil 60600 CLERMONT

www.pays-clermontois.fr

Ce qui fâche :

Salubrité et Hygiène Publique



L'interdiction des déjections canines relève de la compétence du Maire qui est responsable de la salubrité publique. Tout possesseur de chien est tenu de le tenir en laisse et de procéder immédiatement, par tout moyen personnel approprié, au ramassage des déjections de son animal, sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de cette obligation, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe fixée à 35€.

Les déjections canines qui souillent les espaces publics dégradent le cadre de vie, exposent la population aux chutes et à la prolifération de bactéries et autres microbes.

Énième appel au civisme » concernant Le bruit et les travaux les dimanches et jours fériés

BRUIT de voisinage



Devant de nouveaux actes irrespectueux devenant trop nombreux, nous rappelons une nouvelle et dernière fois, qu'il est formellement interdit de déposer des déchets en dehors des lieux prévus à cet effet. Les prochains contrevenants seront verbalisés sans aucun état d'âme.

Horaires autorisés :

Lundi au vendredi : de 8h à 12h - 13h30 à 19h30

Samedi : de 9h à 12h – 15h à 19h

Dimanche et Férié : de 10h à 12h

**NE BRÛLONS PLUS
NOS DÉCHETS VERTS
à l'air libre!**

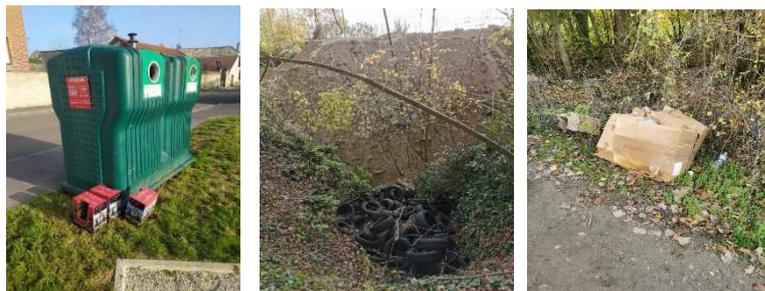
QU'EST CE QU'UN DÉCHET VERT ?
Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien de massifs, etc.

À QUI S'ADRESSE CETTE INTERDICTION ?
Tout producteur de déchets verts est concerné : particuliers, entreprises, exploitants agricoles et forestiers, collectivités territoriales.

QUELLES EXCEPTIONS À CETTE INTERDICTION ?
Des dérogations peuvent être accordées par le préfet de département dans certaines conditions.

L'entretien du jardin génère environ 100 kg de déchets verts par personne et par an. 9% des foyers les brûlent à l'air libre, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France. (SMA - 2010)

Ces dérogations sont suspendues en cas d'épisode de pollution et interdites à tout particulier vivant sur les zones couvertes par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).



Il est interdit de faire des feux à l'air libre même à l'aide d'un incinérateur de jardin.

Brûler des déchets verts dégage des substances toxiques (particules fines) pour les humains et l'environnement. Il faut également tenir compte des troubles de voisinage (odeurs et fumées) et surtout des risques d'incendie.

La personne qui brûle chez lui, des déchets verts ou autres matériaux à l'air libre, s'expose à une **amende de 450€**.

Il convient de les déposer en déchetterie ou de les utiliser en paillage et compost individuel.

Les mauvais positionnements des poubelles



Trop souvent encore, la **Communauté de Communes du Clermontois** nous alerte sur le mauvais positionnement des poubelles, espacement des bacs non respecté ou le stationnement de véhicule empêchant le ramassage des déchets. Mais aussi des défauts de tri des déchets ou des bacs qui débordent avec couvercles relevés empêchant, là aussi, le ramassage. Un tri correctement fait amoindrit les coûts pour la collectivité et évite les bacs non vidés.

En cas de réclamation, rapprochez-vous de la Communauté de Communes du Clermontois. 03 44 50 85 00

Nouveau site internet communal

Le contrat de notre site internet arrivant à son terme le 31 décembre 2020, un nouveau site internet prendra naissance en même temps que la nouvelle année. A ce sujet, des perturbations existent déjà et perdureront probablement encore pendant le premier trimestre 2021. Je vous demande donc une certaine indulgence et vous demande de bien vouloir me faire part de toutes remarques susceptibles d'apporter une amélioration à ce nouveau site.

Une information vous sera communiquée, en temps voulu, lorsque que ce site sera opérationnel et ouvert au public.

Cordialement

Philippe LEJEUNE, Maire adjoint délégué à l'Information/Communication.

Agenda communal 2021

Absent depuis plusieurs années sur la commune, nous avons voulu qu'il soit de nouveau présent dans chaque foyer. L'agenda Communal 2021 sera donc distribué prochainement dans vos boîtes aux lettres

Philippe LEJEUNE, Maire adjoint délégué à l'Information/Communication.



Information Scolaire

RAPPEL : Lorsque les enseignants sont absents l'Inspectrice d'Académie fait ce qu'elle peut pour assurer les remplacements. Ce n'est donc en aucun cas, du ressort de la municipalité.

Le directeur et les enseignants, de l'école concernée, se doivent d'avertir les parents rapidement.

Annulation du Séjour Ski

Après de longues négociations avec nos prestataires habituels, la contrainte des mesures sanitaires obligatoires et les incertitudes liées au bon fonctionnement des remontées mécaniques et autres prestations annexes. La municipalité a le très grand regret d'annoncer l'annulation de ce séjour tant aimé de tous. Nous espérons grandement pouvoir le garantir l'année prochaine si les conditions sanitaires le permettent.

En revanche, il est envisagé de proposer, en remplacement du séjour ski, un « **séjour été** ».

Prochainement, un sondage vous sera adressé afin de recueillir votre avis sur cette nouvelle. Idée.



MAIRIE DE NEUILLY-SOUS-CLERMONT

56, Rue d'Auvillers 60290 Neuilly-sous-Clermont

Tél : 03 44 73 00 43 - FAX : 03 44 73 87 90

E-mail : mairie.neuilly@orange.fr

Site internet : <https://neuilly-sous-clermont.a3w.fr>

Facebook : Mairie de Neuilly-sous-Clermont

HORAIRES D'OUVERTURE

<u>LUNDI</u>	16h-18h
<u>MARDI</u>	16h-18h
<u>MERCREDI</u>	10h-12h
<u>JEUDI</u>	Fermé
<u>VENDREDI</u>	16h-18h
<u>SAMEDI</u>	Fermé

M. Le Maire reçoit sur rendez-vous.

En cas d'urgence le week-end, une permanence téléphonique est assurée par un élu au 03 44 73 00 43.